

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix
=====

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

/1/ DECRET N° 82/456
portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL.-

Vu la Constitution du 6 Juillet 1979 de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret 59/54 du 25 Février 1959 portant création de l'Ordre du Mérite
Congolais ;
Vu le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959 fixant les insignes de l'Ordre du
Mérite Congolais ;
Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959 fixant le montant des droits de
Chancellerie et des conditions de règlement de ces droits ;
Vu le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959 portant création du Conseil de
l'Ordre du Mérite Congolais ;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères.
A près Avis de la Chancellerie,

D E C R E T

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE ^{DE} COMMANDEUR :

- Son Excellence, Monsieur SERGUEI-KOUNETSCV, Ambassadeur Plénipotentiaire
de la République Socialiste Soviétique, Près la République Populaire du Congo.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions contenues dans le
Décret 59/227 du 31 Octobre 1959 en ce qui concerne les droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire de Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 25 Mai 1982

Colonel Denis CASSOU-MIGUESSO.-